



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2006
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 293^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 avril 2006, à 15 heures

Président : M. Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur les faits nouveaux intervenus depuis la séance précédente

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Séminaire des Nations Unies sur l'appui au peuple palestinien

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

06-31469 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport du Président sur les faits nouveaux intervenus depuis la séance précédente

2. **Le Président** informe le Comité que le Conseil de sécurité s'est réuni le 30 mars et le 17 avril 2006 pour examiner la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine. Vingt-quatre orateurs ont pris la parole à la première et plus de trente à la deuxième de ces séances, auxquelles il a lui-même assisté en tant que Président du Comité. Le 30 mars, il a fait part des préoccupations qu'inspire au Comité le plan du Gouvernement israélien de définir ses frontières définitives de manière unilatérale. Il a également évoqué l'expansion des colonies de peuplement, en particulier le plan E1, la stratégie appliquée par Israël dans la vallée du Jourdain et la poursuite de la construction du mur en violation de l'avis consultatif donné par la Cour internationale de Justice. Le 17 avril, il a exprimé les vives préoccupations du Comité face à l'intensification des activités militaires des Forces de défense israéliennes, à la multiplication des assassinats extrajudiciaires et à l'usage de missiles et de tirs d'artillerie sur des cibles palestiniennes. Au nom du Comité, il a également vivement condamné l'attentat suicide le plus récent à Tel Aviv.

3. Par ailleurs, le 30 mars 2006, il a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité dans laquelle il réaffirmait l'opposition persistante du Comité à la suppression, sur la liste des questions dont le Conseil est actuellement saisi, de celles qui ont trait à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, questions qui préoccupent tout particulièrement non seulement le Comité mais aussi la plupart des États Membres. Cette lettre a par la suite été diffusée sous la cote S/2006/208.

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

4. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) remercie le Président de l'appui actif qu'il a fourni au cours des débats du 30 mars et du 17 avril 2006 au sein du Conseil de sécurité. Le peuple palestinien a interprété cet appui comme signifiant que les membres

du Comité et les observateurs comprenaient le juste combat qu'il mène ainsi que les souffrances et l'humiliation qu'il est obligé d'endurer chaque jour dans le Territoire occupé.

5. Sa délégation ayant fait de longues déclarations lors des séances susmentionnées du Conseil de sécurité, l'orateur n'y reviendra pas. La situation sur le terrain demeure extrêmement tendue à Gaza et dans les autres villes occupées en Cisjordanie. Quatre-vingt voitures armées et unités militaires ont envahi Nablus, opérations au cours desquelles un certain nombre de Palestiniens ont été blessés et de nombreux autres ont été arrêtés alors que plus de 300 obus tombent chaque jour dans certaines zones situées au nord et à l'est de la bande de Gaza.

6. Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas pris position au sujet de la situation à ses séances du 30 mars et du 17 avril 2006, il a la responsabilité d'intervenir et de mettre fin à l'agression israélienne. Les événements les plus récents constituent la troisième vague d'attaques depuis janvier, et Israël utilise de toute évidence des moyens économiques, politiques et militaires pour punir le peuple palestinien parce qu'il refuse d'accepter les résultats des récentes élections démocratiques.

7. Afin de maîtriser la situation sur le terrain et d'ouvrir la voie à la reprise du processus de paix, la communauté internationale est tenue de continuer à exercer une pression sur Israël pour l'amener à cesser ses attaques. L'orateur espère que le Gouvernement israélien prendra note de la ferme conviction exprimée par le Conseil de sécurité et en tirera les conclusions qui s'imposent. Ce gouvernement doit s'abstenir de toute nouvelle agression et respecter ses obligations en vertu du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève.

8. **Le Président** félicite l'observateur de la Palestine des initiatives qu'il a prises récemment et de la vigueur avec laquelle il continue de défendre les droits du peuple palestinien.

Séminaire des Nations Unies sur l'appui au peuple palestinien

9. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n^o, qui contient le programme provisoire du Séminaire des Nations Unies sur l'appui au peuple palestinien, qui se tiendra au Caire (Égypte) les 26 et 27 avril 2006. La délégation du Comité au Séminaire se composera de M. Farhâdi, Vice-Président du Comité, de M. Camilleri, Rapporteur, de

M. Mansour, Observateur de la Palestine et de lui-même. En l'absence d'objection, il considèrera que le Comité souhaite approuver ce programme provisoire.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **M. Adel** (Égypte) dit que l'Égypte est très heureuse d'accueillir ce séminaire. Le Gouvernement égyptien ne ménagera aucun effort pour garantir le succès de cette manifestation.

La séance est levée à 15 h 40.